



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20260703-26_01651-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 03 juillet 2026 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 20

Conseillers représentés : 3

Date de convocation : 26 juin 2026

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Maxime KERN, Mme Agnès GUILLAUME, M. Julien ANCKLY, Mme Petra BLESCHKE, Mme Géraldine FURST, Mme Carole HAMMER, M. Thomas JUND, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Julien LEHMANN, M. Stéphane LEMMEL, Mme Joan MAAGER, Mme Marion NOLETTA, M. Philippe SCHILLING, M. Matthieu SCHMITT, M. Justin VOLTZENLOGEL

Absents excusés avec pouvoir : Mme Magalie CAMUS, pouvoir à Mme Géraldine FURST
M. Mathieu LEFOURNIS, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à Mme Carole HAMMER

Objet : Droits de place pour le Messti 2026

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des droits de place pour le messti 2026.

Rappel des tarifs 2025

○ Grands manèges	240.00 €
○ Mini-scooter	162.00 €
○ Manèges enfantins	144.00 €
○ Stand le m ²	2.06 €

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE DE MAINTENIR** les tarifs de 2025, soit :

○ Grands manèges	240.00 €
○ Mini-scooter	162.00 €
○ Manèges enfantins	144.00 €
○ Stand le m ²	2.06 €

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 07 juillet 2026

Publiée ou notifiée le 07 juillet 2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Sabine KROMMENACKER

